



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 32- Septembre 2021

Edito



Raymond NATIVELLE,
membre de la CE UFR
Santé Action sociale

La priorité de la rentrée : mobiliser les retraité.e.s pour aller plus loin

Le gouvernement a passé la vitesse supérieure dans l'autoritarisme en imposant un « pass sanitaire », une vaccination obligatoire et la réforme chômage. Il a annoncé l'abandon d'une loi pour la perte d'autonomie et il remet sur le tapis la réforme des retraites, tout en précisant, prudent, qu'elle ne sera pas totalement la même que celle proposée avant la pandémie... Les mobilisations sont passées par là. Mais il annonce qu'il faut prendre des mesures d'austérité pour sauver nos retraites, la Sécurité Sociale...

Nous savons que l'augmentation du financement est possible en augmentant les salaires et l'emploi, en instaurant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, en diminuant le temps de travail et en partageant les richesses. 37 sociétés du CAC 40 viennent de publier leurs résultats, elles ont dégagé un montant record de 57 milliards d'euros de profits au premier semestre 2021 !!! Pour eux la crise est passée, leurs profits dépassent largement ceux de 2019, mais pas question de partager alors qu'ils bénéficient d'aides financières de l'État et d'exonérations fiscales !

Pendant ce dernier trimestre 2021, le gouvernement veut faire voter par les parlementaires des lois annuelles importantes qui concernent la revalorisation de nos pensions, le financement de la Sécurité sociale... Notre mobilisation est essentielle face à un gouvernement qui reste sourd face aux inégalités de richesses (qui ne cessent de s'accroître pour une minorité) tout en nous demandant encore de se serrer la ceinture.

L'UFR Santé Action sociale avec toute la CGT appelle à de nombreuses initiatives pour cette rentrée automnale en commençant par :

⇒ **Le 1^{er} octobre** : La présence de beaucoup de retraité.e.s dans les différentes initiatives dans tout le territoire est indispensable pour exiger une augmentation immédiate de nos pensions, une sécurité sociale intégrale de haut niveau, et des Service publics de qualité.

⇒ **Le 5 octobre** : Tous et toutes uni.e.s pour nos droits avec les salarié.e.s, les privé.e.s d'emploi et les jeunes !



Sommaire

- Compte-rendu CE UFR des 6 et 7 septembre 2021 p.2-3
- Tract "Les retraité.e.s dans l'Action" p.4
- Retraites complémentaires AGIRC-ARRCO p.5
- Communiqué UCR p.6-7
- Comment certains s'enrichissent avec l'épidémie de COVID-19 p.8 à 10
- Hommage à Bébel p.11
- Info des camarades du Havre p.11



COMPTE-RENDU DE LA CE DE L'UFR des 6 et 7 septembre 2021

Présent.e.s : Marie Ange CARDAN, Viviane DEBARGES, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Marie Claude ROUAUX, Marie Claude MARGAT, Bernard FRIGOUT, Michaëlle RIGODON, Marceline SEVERAC, Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Gérard BONNEAU, Charles COULANGES, Thierry DENNILAULER, Raymond NATIVELLE.

Excusé.e.s : Nicole BERNABE, Nicole DEFORTESCU, Marie-Paule POUSSIER, Isabelle LECLERCQ, Régine ROUXEL-POUX, Jean Luc HUON, Michel ARMENGAUD, Michèle CARBONNIER, Carmen SCHLICHTER.

Absent.e.s : Luc MORVAN (a démissionné de la CE), Danielle VIGNAL, Jean-Luc GIBELIN.

Présidence : Charles COULANGES.

Rapport d'actualité : Hélène MICHAULT.

Compte-rendu : Marceline SEVERAC.

➔ **Rapport d'actualité :**

La présentation faite par Hélène et le débat qui a suivi ont porté sur plusieurs points :

- **L'actualité internationale :**

Afghanistan : Le Retour des Talibans est une catastrophe pour la population et en particulier pour les femmes qui manifestent malgré tout à visage découvert. Il faut rappeler la responsabilité des USA et de l'Europe dans une guerre qui dure depuis 30 ans et a fait de 3 à 5 millions de morts. L'accueil des réfugié.e.s est un devoir, alors que les idées nauséabondes d'extrême droite s'élèvent pour s'y opposer.

Haïti : Le pays, un des plus pauvres de la planète, a subi une quinzaine de catastrophes naturelles en 10 ans. La responsabilité est internationale, et pas uniquement liée au gouvernement haïtien imposé par les USA.

Corée du Sud : le Président du 2^{ème} syndicat du pays a été arrêté en pleins préparatifs d'une grande grève.

- **En France**

Le débat qui anime la France est celui de la vaccination et du pass sanitaire et divise au sein même de la CGT. La question impacte les échanges au sein des structures et des collectifs.

On ne se souvient déjà plus des périodes d'isolement pendant les confinements. Le vaccin n'est pas la panacée, mais on n'a pas mieux. La position confédérale est claire :

POUR la vaccination, CONTRE le pass obligatoire pour travailler et les sanctions contre les salarié.e.s.

On n'atteindra l'immunité collective que si la population mondiale accède à la vaccination. Réclamer la levée des brevets sur les vaccins.

Prioriser dans nos structures, la préparation du 1^{er} et du 5 octobre, appeler à manifester avec la CGT plutôt que le samedi en compagnie de groupes d'extrême-droite.

La réforme des retraites et de l'assurance chômage passent trop souvent au 2^{ème} plan dans les débats.

Ne pas occulter l'état catastrophique de notre système hospitalier, la fermeture des lits, le tout ambulatoire...

Le manque cruel de médecins du travail dans les hôpitaux/EHPAD devrait mieux apparaître dans les revendications de notre Fédération.

Rappeler nos revendications concernant les qualifications, la Sécurité Sociale...

➔ **Prochaines journées d'action :**

Le collectif com de l'UFR va préparer un tract appelant à la fois au 1^{er} octobre, journée d'action à l'appel du groupe des 9 OS et associations de retraité.e.s, et au 5 octobre, journée nationale d'action interprofessionnelle et intersyndicale, sur la base du tract UCR.

Le 14 septembre, journée d'actions en territoire contre « le permis de travail » à l'appel de la Fédération SAS suite aux demandes exprimées en CNF.

Le 23 septembre, journée nationale d'action des professionnel.le.s de l'aide à domicile à l'appel des Fédérations Commerce et Services, Santé et Action Sociale, Services Publics et Organismes Sociaux.

➔ **Situation de l'UFAS :**

Comme le sujet est à l'ordre du jour du prochain CNF, un point d'information est fait à la CE suite à la démission de Xavier Guillot de son mandat de SG de l'UFAS et de l'élection d'une nouvelle SG et d'un nouveau bureau.

➔ **CNF des 9 et 10 septembre :**

Y participent Marie-Claude ROUAUX les 2 jours, Dominique le 9 et Bernard le 10, ainsi qu'Hélène

pour la CEF. Dominique et Hélène interviendront le 9 après midi, car un moment sera consacré à la syndicalisation et la continuité syndicale.

L'intervention de l'UFR à ce CNF fait suite à la rencontre qui a eu lieu avec le bureau fédéral et a pour objectif de convaincre les USD de la nécessité de prendre en compte la continuité syndicale dans leurs plans de travail avec les syndicats d'actif.ve.s et de l'enjeu de la syndicalisation des retraité.e.s pour le renforcement de notre organisation. Ce sera aussi l'occasion de présenter la formation « *Découvrir le syndicalisme retraité.e.s* » destinée aux camarades proches du passage à la retraite.

Dominique en profite pour rappeler aux membres de la CE UFR qu'ils-elles peuvent s'inscrire à la formation organisée par l'UCR les 22 et 23 novembre prochains (fiches d'inscriptions transmises par courriel).

➔ **Commission Exécutive décentralisée :**

Après plusieurs changements de dates et de lieux et grâce à l'intervention de Sylvie qui est parvenue à contacter la responsable du Centre CCAS du Cap d'Agde, c'est dans ce lieu que se tiendra notre CE décentralisée en mars 2022. L'accueil se fera le 9 au soir, les travaux débuteront le 10 au matin par un échange avec les « camarades locaux », sur l'activité syndicale retraité.e.s et de l'UFR autour du diaporama suivi d'une conférence de presse autour des revendications des retraité.e.s. L'après-midi sera consacrée à une visite (lieu à définir). Poursuite des travaux le 11 au matin, le repas de midi conclura la CE.

Les conjoint.e.s auront la possibilité d'être hébergé.e.s au Centre moyennant un tarif très raisonnable. Toutes les modalités d'inscription nous parviendront au plus tôt.

➔ **Calendrier 2^{ème} semestre 2021 / 1^{er} semestre 2022 :**

Bureaux	Commissions Exécutives
21 septembre 2021 9h30	11 - 12 octobre 2021 (Bilan de mi-mandat)
20 octobre 2021 9h30	18-19 novembre 2021 (thème : économie des soins et du lien social)
29 novembre 2021 14h00	13 - 14 décembre 2021
6 janvier 2022 14h00	17 - 18 janvier 2022
14 février 2022 14h00	24 - 25 février 2022
14 mars 2022 14h00	9 - 10 - 11 mars 2022 au Cap d'Agde
11 avril 2022 14h00	28 - 29 avril 2022
17 mai 2022 9h30	30 - 31 mai 2022
14 juin 2022 9h30	30 juin -1 ^{er} juillet 2022

➔ **Prochain collectif « Vie Syndicale » :**
mardi 14 septembre 2021

➔ **Prochain collectif « Autonomie » :**
mercredi 6 octobre 2021

➔ **Congrès Fédéral :**
du 28 mars au 1^{er} avril 2022

Dans le cadre de la préparation de la CE d'octobre, afin de préparer le bilan de mi-mandat, un travail sera fait à partir des décisions collectives prises au dernier congrès et inscrites dans le document d'orientation adopté au dernier congrès de l'UFR. De plus, un questionnaire travaillé par le collectif Vie Syndicale sera transmis aux membres de la CE. Un bilan d'activité des collectifs de notre UFR sera présenté lors de cette réunion de CE.

➔ **Congrès de l'UFR :**

Selon les tarifs des transports et d'hébergement, il pourrait se tenir en Corse, soit du 3 au 7 avril 2023, soit du 22 au 27 mai 2023.

➔ **Collectif Com :**

La prochaine lettre de l'UFR paraîtra dans 15 jours : articles envisagés : Moderna, levée des brevets, vaccins... AGIRC/ARCO, PLFSS ?

A prévoir pour le « Perspectives » de décembre : un article sur le bilan de mi-mandat de l'activité de l'UFR, avec en point de mire la tenue de notre congrès en 2023, un article CNRACL.

Travailler sur le thème de « la charte éthique » : De quoi aurai-je besoin quand je serai très vieilles ? A domicile ? En EHPAD ?

➔ **Invitation :**

L'UFR de la FERC nous invite à participer à une journée d'étude et d'échanges à Montreuil le 23 septembre sur le thème : « *La Sécurité Sociale, où va-t-elle ? Enjeux autour des questions de santé et de perte d'autonomie* ». Hélène nous a déjà transmis les documents par mail. Inscription avant le 17/09 !

Prochaine CE : 11-12 octobre 2021

➔ **Présidence :** Marie-Ange CARDAN.

➔ **Rapport d'Actualité :** Michel ARMENGO.

➔ **Compte Rendu :** Evelyne BAJARD.



LES RETRAITÉ·E·S DANS L'ACTION

1^{ER} ET 5 OCTOBRE

Bien vivre sa retraite, une exigence !

Les mois de septembre, octobre et novembre, sont une période clé pour les retraité·e·s, le gouvernement va faire voter aux parlementaires :

- ⇒ le budget de financement de la Sécurité Sociale (LFSS)
- ⇒ la Loi de Finance 2022 (LF)

Ces 2 actes politiques vont fixer le seuil minimum de nos pensions et de nos revalorisations.

Le gouvernement veut encore faire des économies sur notre dos :

- ⇒ **2021 : 57 milliards pour les géants du CAC 40**
- ⇒ **Et des miettes pour les retraités, à peine le prix d'une baguette !**

Ça ne peut pas continuer, il faut que ça change !!!

Le 1^{er} octobre Mêlons-nous de nos affaires !



EXIGEONS :

- ⇒ **Une augmentation immédiate des pensions et des retraites, pas de retraite inférieure au SMIC**
- ⇒ **Une Sécurité Sociale de haut niveau**
- ⇒ **Des Services publics en nombre et en proximité, avec des personnel-le-s formé-e-s**

OUI nous voulons une retraite en bonne santé, une pension de haut niveau, aujourd'hui et pour les générations futures

OUI nous voulons profiter pleinement de notre retraite et sans culpabilisation

C'est juste et c'est possible !

OUI nous avons des exigences pour nous et nos familles.

*Ma retraite, je l'ai gagnée.
Mon droit au bien vieillir, je le revendique.
Mes revendications, je les défends !*

Pour la CGT, vouloir bien vieillir commence dès la naissance.

LE 5 OCTOBRE, j'ai toutes les raisons d'agir avec les actives et les actifs, les jeunes et les privé·e·s d'emploi pour revendiquer de meilleurs salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour défendre les emplois, les conditions de travail et d'études et une meilleure Sécurité Sociale pour toutes et tous.

L'UFR SANTÉ ET ACTION SOCIALE APPELLE L'ENSEMBLE DES RETRAITÉ·E·S À MANIFESTER DANS LES TERRITOIRES

LE 1^{ER} ET LE 5 OCTOBRE 2021



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :@.....



Retraites complémentaires AGIRC-ARRCO : LA CGT NE SIGNERA PAS UN ACCORD PÉNALISANT SALARIÉ.E.S EN ACTIVITÉ ET RETRAITÉ.E.S

La crise sanitaire est loin d'être terminée et le gouvernement multiplie les annonces sur une réforme des retraites visant de nouvelles mesures régressives.

En matière de retraite complémentaire, les organisations signataires de l'avenant à l'accord AGIRC-ARRCO de 2019 font payer aux retraités les conséquences de la crise, en actant la perte du pouvoir d'achat pendant 2 ans au prétexte que les retraités n'auraient pas subi la crise, ce que la CGT conteste !

Les signataires, minoritaires au sein des organisations de salariés, oublient délibérément que la sous-indexation de la valeur du point affecte non seulement les pensions déjà versées mais aussi les futurs droits à retraite des salariés.

Ce sont les retraités, comme les actifs, qui seront pénalisés, alors même qu'ils le sont déjà depuis longtemps :

- ⇒ depuis 1990, ils ont contribué à hauteur de 60% au redressement des comptes AGIRC-ARRCO ;
- ⇒ depuis 2019, selon la DARES, un retraité sur 2 part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10% durant 3 ans ;
- ⇒ près de 300 000 nouveaux retraités ont liquidé, fin juin, une pension minorée et tous ceux qui partiront au cours de l'année 2021 seront perdants ;
- ⇒ entre 2011 et 2019, la pension moyenne des employés et ouvriers a diminué de 8,4 % et celle des cadres de 17,9 % (chiffres AGIRC-ARRCO).

L'argument visant à dire que la perte ne serait que de quelques euros par mois est méprisant pour la situation de nombreux retraités qui ont du mal à finir les fins de mois.

DES NÉGOCIATIONS À SENS UNIQUE !

La CGT a fait plusieurs propositions :

- ⇒ pouvoir puiser dans les 9 mois de réserves (qui sont d'ailleurs leur raison d'être en cas de crise) afin de maintenir le niveau des pensions ;
- ⇒ mettre en place une contribution patronale d'équilibre technique temporaire (CETT) en faveur de l'égalité femmes/hommes qui permettrait de dégager en moyenne, chaque année, plus de 4 milliards d'euros de ressources supplémentaires ;
- ⇒ mettre à contribution des revenus financiers des entreprises cotées en bourse, ceux-ci étant principalement détenus par des entreprises ayant largement bénéficié d'argent public tout en continuant à licencier.



Toutes les propositions alternatives ont été ignorées. On est en droit de s'interroger sur la loyauté de ces négociations lorsque seules les propositions visant à mettre à contribution les salarié.e.s et retraité.e.s sont évoquées et ... retenues par le MEDEF !

Pour pérenniser le régime AGIRC-ARRCO, des ressources supplémentaires sont indispensables. Sinon, son fonctionnement « à cotisations définies » offre un tremplin aux futures réformes gouvernementales et au développement de la capitalisation, véritable manne pour les assurances privées.

Pour ces raisons et après avoir consulté l'ensemble de ses organisations, la CGT ne signera pas cet avenant à l'accord AGIRC-ARRCO.

Elle appelle les salariés et retraités à se mobiliser les 1^{er} et 5 octobre prochains. Pour garantir nos droits à la retraite dans les régimes de base comme complémentaires, il nous faut gagner des augmentations de salaires et des emplois pérennes.

Montreuil, le 14 septembre 2021.

PERTE D'AUTONOMIE - GRAND ÂGE
Des annonces gouvernementales en trompe-l'oeil !

A lors que le gouvernement s'était engagé en juin 2018 devant le congrès de la Mutualité française à faire voter une loi soi-disant historique pour répondre aux défis du grand âge, nous venons de découvrir ses nouvelles propositions inscrites dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2022) : 400 millions d'euros annoncés à grands coups de média alors que les besoins estimés annuellement sont de 10 à 15 milliards d'euros !!!

Nous sommes loin du grand soir annoncé en préalable par la ministre déléguée à la perte d'autonomie.

Alors que 1 325 632 personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui bénéficiaires de l'Allocation de Perte d'Autonomie (APA) et que cela devrait doubler d'ici 20 ans, du fait du vieillissement de la population, le Gouvernement revient sur son engagement initial et annonce des morceaux de « sparadrap sur une jambe de bois ». C'est inadmissible et dédaigneux vis-à-vis des personnes âgées que le gouvernement considère comme une charge pour la société plutôt qu'une chance vis-à-vis des jeunes générations.

➤ 10 000 emplois supplémentaires ont été annoncés pour que tous les EHPAD puissent recruter des infirmières ou aides-soignantes d'ici 3 ans, alors qu'il faudrait 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile. Comme nous disposons de 7 500 EHPAD, cela veut dire qu'il y aura un peu plus d'une embauche par EHPAD. C'est scandaleux quand on sait que les retraité.e.s ont payé un lourd tribut lors de la pandémie à cause du manque de moyens dans les EHPAD.

➤ Il est annoncé un tarif national de référence à 22 euros de l'heure pour l'APA (allocation perte

d'autonomie) et la PCH (Prestation Compensation Handicap) comme niveau de financement public minimum pour tous les services d'Aide à domicile.

Les personnels concernés ne « pleurent pas la misère » et se sont largement mobilisés jeudi 23 septembre dans toute la France pour exiger des salaires décents ainsi que leur dû en tant qu'oubliés du Ségur de la santé. Ils exigent un grand service public de l'autonomie, à domicile et en établissement, avec des personnels formés, qualifiés et mieux rémunérés avec un minimum de 25 euros de l'heure.

➤ Le PLFSS 2022 ne propose que d'unifier au sein d'une même structure les activités d'accompagnement et de soins jusqu'à maintenant réalisés par plusieurs structures différentes (SAAD, SSIAD, SPASAD¹). Nous sommes aux antipodes du grand Service public exigé avec une coordination de l'ensemble des métiers.

➤ Il est également prévu 54 millions d'euros pour augmenter le temps des médecins coordinateurs en EHPAD qui sera généralisé à 2 jours minimum par semaine : le gouvernement invente la semaine de 2 jours !



AIDES A DOMICILE



CONTRATS PRECAIRES | SALAIRES DE MISERE |

ça ne peut plus durer

1) SAAD : Services d'Accompagnement À Domicile ; SSIAD : Services de Soins Infirmiers À Domicile) ; SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins À Domicile

On voit où mènent les arbitrages quand ils sont décidés par Bercy et le ministère des Finances : nous sommes loin de la réponse aux besoins et des enjeux à venir en matière de vieillissement de la population.

➤ Enfin, il est stipulé dans le PLFSS 2022 que les dépenses provisionnées seront assurées par les ressources attribuées à la branche autonomie financée à 90 % par la CSG auquel il faut rajouter la CASA des retraité.e.s assujettis à la CSG et la CSA (journée de travail gratuit des salarié.e.s).

Là encore, nous sommes loin du droit à l'autonomie pris en charge par la branche maladie de la Sécurité Sociale, considérant que la perte d'autonomie



est indissociable d'une approche globale de la Santé et répondant aux aléas de la vie de la naissance à la mort.

Les mesures annoncées sur la perte d'autonomie à grands coups de publicités dans les médias ne sont pas à la hauteur des enjeux. Elles constituent même une provocation vis-à-vis des personnes âgées.

Nous devons le dire haut et fort lors des prochaines journées de mobilisations des 1^{er} et 5 octobre.

Nous ne voulons pas l'aumône, mais des véritables moyens pour vivre dignement et avec respect notre vie en perte d'autonomie.

Montreuil,
le 27 septembre 2021.

CALENDRIER ANNONCÉ PAR LE GOUVERNEMENT POUR LE VOTE DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- **30 septembre 2021** : Examen au conseil d'État
- **6 octobre 2021** : Examen par le conseil des ministres
- **À partir du 12 octobre 2021** : Examen par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale
- **À partir du 19 octobre 2021** : Examen en séance plénière à l'Assemblée nationale
- **À partir du 3 novembre 2021** : Examen par la Commission des affaires sociales du Sénat
- **À partir du 9 novembre 2021** : Examen en séance plénière au Sénat
- **Promulgation avant le 31 décembre 2021**



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR :

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

Comment certains s'enrichissent avec l'épidémie de COVID-19...

ENRICHISSEMENT PRIVÉ SUR DES FONDS PUBLICS !

Des ONG¹ réunies dans une coalition en faveur d'un vaccin universel « la People's Vaccine Alliance », ont révélé qu'au moins neuf personnes sont devenues milliardaires depuis le début de la pandémie de COVID19, grâce aux profits faramineux des groupes pharmaceutiques qui ont un monopole sur la production de vaccins contre le COVID 19. La fortune cumulée des 9 milliardaires, 19,3 milliards de dollars, permettrait selon l'ONG OXFAM France² « de vacciner 1,3 fois l'ensemble des pays à faibles revenus, qui n'ont reçu que 0,2 % des vaccins produits dans le monde, notamment en raison de l'important déficit de doses disponibles ».

Et ces énormes profits privés ont été réalisés à partir de Fonds publics avec l'argent des contribuables !!!

Les neuf nouveaux milliardaires grâce aux vaccins sont, par ordre de la valeur nette de leur fortune :

1. Stéphane Bancel – PDG de Moderna (4.3 milliards de dollars)
2. Ugur Sahin – PDG et co-fondateur de CEO BioNTech (4 milliards de dollars)
3. Timothy Springer – immunologiste et investisseur-fondateur de Moderna (2.2 milliards de dollars)
4. Noubar Afeyan – Président de Moderna (1.9 milliards de dollars)
5. Juan Lopez-Belmonte – Président de ROVI, une entreprise ayant passé un accord pour fabriquer et emballer le vaccin Moderna (1,8 milliards de dollars)
6. Robert Langer – scientifique et investisseur-fondateur de Moderna (1,6 milliards de dollars)
7. Zhu Tao – co-fondateur et directeur scientifique de CanSino Biologics (1,3 milliards de dollars)
8. Qiu Dongxu – cofondateur et co-founder vice-président de CanSino Biologics (1,2 milliards de dollars)
9. Mao Huinhua – cofondateur et co-founder vice-président de CanSino Biologics (1 milliard de dollars).



Malgré la pandémie, le monde compte plus de grandes fortunes que jamais !

Selon le classement du magazine américain Forbes, le nombre de personnes milliardaires a explosé pour atteindre un niveau sans précédent de 2 755 (contre seulement 660 il y a un peu plus d'un an). La Chine et Hong Kong détiennent le record de nouveaux riches et de fortunes retrouvées. Au niveau global, 86 % des milliardaires sont plus riches qu'il y a un an. Notre confédération a souligné dans un communiqué fin juillet³ : « Les 500 plus grosses fortunes de France explosent une fois de plus leur record : elles détiennent désormais un patrimoine total de 1 000 milliards d'euros et ont profité de la pandémie, voyant ainsi leur fortune augmenter de 30 % par rapport à l'année dernière ! »

MODERNA, S'ENRICHIT EN PRATIQUANT L'ÉVASION FISCALE DE L'ARGENT PUBLIC DANS DES PARADIS FISCAUX

« Le Centre de recherche sur les sociétés multinationales » SOMO⁴, organisme de recherche et de réseau indépendant à but non lucratif aux Pays-Bas s'est procuré un des contrats passés entre le laboratoire Moderna et la Commission européenne.

Il a révélé que Moderna utilise une filiale suisse pour la transaction sur les vaccins avec la Communauté Européenne. Le prix de la dose payée par Bruxelles (plus cher que les vaccins concurrents), est signé avec "Moderna Switzerland GmbH", une filiale de Moderna fondée en 2020 à Bâle. Officiellement, cette installation permettait de produire plus rapidement le vaccin. Mais il n'y a aucune activité de production ou de recherche à

1) ONG = organisation non gouvernementale (ONG) = association à but non lucratif. La « People's Vaccine Alliance » est une coalition de Free the Vaccine, Global Justice Now, Public Citizen, the Yunus Centre, Frontline AIDS, Amnesty International, Oxfam, SumOfUs and UNAIDS

2) OXFAM France est une des 20 fédérations d'OXFAM (Oxford Committee for Famine Relief), ONG qui s'est donné comme mission d'agir de manière globale contre la pauvreté et les inégalités

3) <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/oui-la-vaccination-non-au-flicage-et-la-regression-sociale>

4) <https://www.somo.nl/modernas-free-ride/>

Bâle : si le réactif est bien produit en Suisse, c'est un sous-traitant (Lonza) qui s'en charge dans un canton différent tandis qu'une autre partie de la production est aux Pays-Bas. Le canton de « Bâle-Ville », a un des taux d'imposition sur les bénéficiaires les plus faibles de la Suisse. Et ce territoire est la troisième place dans l'index 2020 de l'opacité financière derrière les Îles Caïman et les États-Unis, et c'est la cinquième « place » la plus utilisée par les multinationales pour échapper aux impôts ! Et si le siège social de Moderna est officiellement aux États-Unis dans le Massachusetts, l'entreprise est enregistrée au Delaware, comme de nombreuses multinationales. Moderna y a déposé ses brevets, nerf de la guerre économique de l'industrie pharmaceutique, où ils sont faiblement taxés. Le Delaware est un État américain considéré comme un paradis fiscal, avec « des impôts faibles, une jurisprudence très favorable aux entreprises et la garantie que leurs secrets seront préservés » : il compte désormais plus de sociétés (1,2 million) que d'habitants (950 000), la moitié des entreprises américaines cotées en bourse y sont enregistrées (dont deux tiers des 500 plus grands groupes du pays).

En 2021, en vendant un produit financé avec de l'argent public (notre argent !), revendu au prix fort, Moderna prévoit de générer 18,4 milliards de dollars de recettes grâce à son vaccin contre le COVID. Compte tenu des commandes de 460 millions de doses, le contrat européen représente plus de 10 milliards d'euros de recettes, qui seront déclarées en Suisse pour se retrouver dans des paradis fiscaux !!!

Dans un article Alternatives économiques⁵ a rappelé le passé de Moderna :

«...Fondée en 2010 afin de poursuivre des recherches sur la technique de l'ARN messenger. Elle a réussi pour cela à réunir, au fil des ans, 1,5 milliard de capital privé, en premier lieu auprès de fonds d'investissements tels que Ballie Gifford, Vanguard ou BlackRock qui sont ses principaux actionnaires. S'y ajoutent 680 millions d'investissements récupérés à partir de collaborations. Tout cela pour rien : en 10 ans, l'entreprise n'a rien trouvé, rien vendu, rien gagné.

Puis le coronavirus s'est répandu dans le monde. Moderna s'est alors retrouvé sous la corne d'abondance : le gouvernement des États-Unis lui a octroyé 4,1 milliards de dollars pour la recherche, les essais cliniques et la production de vaccins, auxquels se sont ajoutés 900 000 dollars de la part de COVAX (initiative publique mondiale en faveur

des pays pauvres).

Avec ces 5 milliards, bientôt complétés par les précommandes de l'Union européenne, Moderna a pu s'appuyer sur les deux innovations que représentent l'ARN messenger et la protéine Spike, deux révolutions issues de la recherche publique américaine. Elle a alors développé un vaccin ARN messenger, là encore avec l'appui, non seulement de l'argent mais aussi de la recherche publique américaine : le brevet Moderna est codétenu avec le gouvernement américain.

En recevant l'argent de ce dernier, l'entreprise s'était engagée à être transparente sur la part de ses investissements financée par l'argent public. Elle ne l'a pas fait. L'enquête de SOMO montre qu'il a été plus que prépondérant.

En recevant l'argent de COVAX⁶, l'entreprise s'était également engagée à servir rapidement les pays pauvres et intermédiaires. Elle ne l'a pas fait. Il a fallu attendre mai 2021 pour qu'elle consente à livrer 34 millions de doses. C'est très peu comparé aux centaines de millions de doses qu'elle a vendues aux prix forts sur les marchés solvables de l'Europe et des États-Unis ».



LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES GONFLENT LE PRIX DES VACCINS

Selon OXFAM France⁷, les monopoles des vaccins rendent au moins 5 fois plus cher le coût des vaccins anti-COVID. La France aurait payé 4,6 milliards d'euros de plus que le coût de production des vaccins Pfizer et Moderna. Pour l'Union européenne le surcoût atteindrait les 31 milliards d'euros : « Alors que le nombre de cas et de décès continue d'augmenter dans les pays du Sud, Pfizer/BioNTech et Moderna ont jusqu'à présent vendu plus de 90 % de leurs vaccins aux pays riches, facturant jusqu'à 24 fois le coût réel de production estimé ».

Les monopoles des laboratoires pharmaceutiques, qui détiennent les brevets, permet de gonfler les

5) <https://www.alternatives-economiques.fr/moderna-largent-public-paradis-fiscaux/00100062>

6) COVAX (COVID-19 Vaccines Global Access) est une initiative dans 200 pays ayant pour but d'assurer un accès équitable à la vaccination contre le COVID 19. Les codirigeants de COVAX sont la CEPI (Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies), GAVI (Alliance du vaccin), l'OMS. L'UNICEF est associée.

7) <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/covid-19-les-monopoles-pharmaceutiques-sur-les-brevets-font-artificiellement-gonfler-le-prix-des-vaccins/>

prix des vaccins. Ainsi l'accès au vaccin reste un privilège des pays les pays en développement au détriment des pays pauvres.

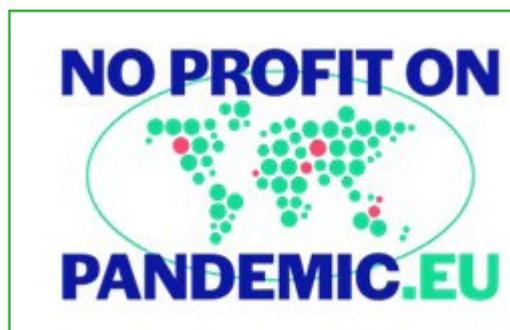
La production à grande échelle devrait faire baisser les coûts, pourtant l'Union Européenne aurait payé des prix encore plus élevés pour sa deuxième commande de Pfizer/BioNTech ?

Le PDG de Pfizer aurait suggéré des prix futurs potentiels allant jusqu'à 175 \$ la dose (soit 148 fois plus que le coût de production) !

L'analyse des techniques de production des principaux vaccins de type ARN messager produits par Pfizer/BioNTech et Moderna suggère que le coût réel de production de ces vaccins serait en réalité de 1,20 \$ la dose.

LA CGT A APPELÉ À AMPLIFIER LA MOBILISATION POUR FAIRE DES VACCINS UN BIEN COMMUN MONDIAL

La CGT⁸ s'est engagée avec une large coalition d'ONG, d'associations, de syndicats et d'experts de la santé au niveau européen dans l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « #Right2cure : Pas de profit sur la pandémie » pour signer la pétition⁹ exigeant la levée des vaccins pour qu'ils soient un bien commun mondial accessible à toute la population.



Pour que la santé devienne un bien commun et que cette situation ne se reproduise plus jamais, la CGT continue d'exiger la création d'un **pôle public de santé**¹⁰ rattaché à la Sécurité sociale. Ce dernier intégrerait la recherche pharmaceutique et les industries de santé et regrouperait tous les acteurs, patients comme travailleurs du secteur dans la sa gouvernance. Il serait ainsi soustrait de toute mainmise des laboratoires privés, des entreprises d'assurance et de la logique capitaliste de retour sur investissements pour une vraie réponse aux besoins sociaux.

Sylvie BRUNOL, CE UFR Santé Action sociale



8) Voir communiqué : <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/levee-des-brevets-premiere-victoire-amplifions-la-mobilisation>

9) <https://eci.ec.europa.eu/015/public/#/screen/home>

10) <https://analyses-propositions.cgt.fr/un-pole-public-de-sante-en-reponse-aux-besoins-sanitaires-et-sociaux-de-la-population>.

Notre « Bébel national » nous a quitté.e.s

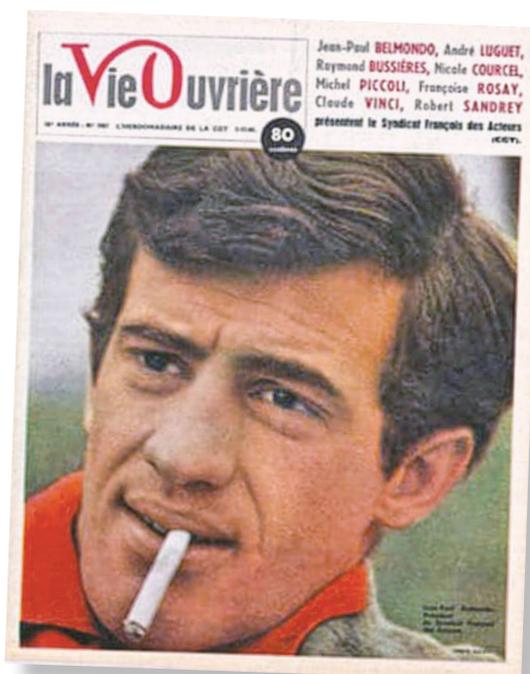
Avec sa gouaille de Titi parisien, son allure bravache et désinvolte, il a incarné la jeunesse décomplexée et insouciante des années d'après-guerre. Bébel, c'était le « beau gosse », sûr de lui et de ses biceps, le « tombeur » de ces dames des films des dernières décennies du 20^{ème} siècle. Mais peu de ses admiratrices et admirateurs le savent, c'est dans un film commandé par la CGT, en 1956, que Jean-Paul Belmondo fait ses débuts au cinéma. Il y incarnait un jeune ouvrier métallurgiste et exaltait la solidarité ouvrière et syndicale. Le film déplut bien sûr au puissant Syndicat des producteurs et ne fut pas diffusé dans les salles. Mais remarqué par Marcel Carné, il obtint un rôle dans « Les tricheurs » puis en 1960, dans « A bout de souffle » qui lui permit d'acquérir la notoriété et d'enchaîner les contrats. Syndiqué au Syndicat Français des Acteurs (SFA) affilié à la CGT, parce que « *c'est le seul qui s'occupe de nous* », il en fut de 1963 à 1966 le Secrétaire Général.

Dans une interview donnée à « La Vie Ouvrière » en 1964, il déclarait, lucide sur le monde du « Show Business » : « *Nous sommes traités, non comme des comédiens, mais comme des marques de pâte dentifrice...* »

Comédien, il l'était de formation puisqu'il avait commencé par se produire sur les planches, avec peu de succès dans ses jeunes années. Il restera toutefois un inoubliable « Cyrano de Bergerac » dont il accentuera, par nature, le côté bravache et rebelle dans une mise en scène de Robert Hossein. Avec Cyrano, il attirera plus de 200 000 spectateurs lors d'une tournée internationale, de 1989 à 1991.

Ce 6 septembre, Bébel est parti, il nous laisse ses répliques de cinéma dont certaines sont inoubliables et devenues « cultes » pour les cinéphiles. Je choisis, dans « Un singe en hiver » : « *Si la connerie n'est pas remboursée par les Assurances Sociales, vous finirez sur la paille !* »

Nicole DEFORTESCU,
membre de la CE de l'UFR Santé Action sociale



➔ Lien pour consulter la notice concernant Jean-Paul BELMONDO sur le MAITRON (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et mouvement social) : <https://maitron.fr/spip.php?article16181>

INFO DES CAMARADES DU HAVRE

Au Havre, le collectif de retraité.e.s CGT profite des journées dites du "repas du Maire" pour informer les 4 000 retraité.e.s invité.e.s de la nécessité de se mobiliser le 1^{er} octobre.

C'est la revendication de la revalorisation des pensions qui s'exprime le plus, face à l'augmentation du coût de la vie. Les camarades de la section des hospitaliers présent.e.s sur plusieurs jours ne manquent pas d'évoquer aussi les faibles retraites des personnels soignants et la situation des Services publics.

